

Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 30 Automne 2013

Changement de paradigme !

Pour un forestier, ce qui était considéré comme bien par la plupart des gens, est en train de changer, de devenir moins bien, voire carrément mauvais !

Que faire ? S'arque-bouter sur des positions défensives au risque de se marginaliser vis-à-vis d'une opinion publique changeante ? Après tout, leur raisonnement est encore bon ; il tient la route ; il a fait ses preuves dans le passé... Et puis en forêt, il ne faut pas vouloir tout bouleverser. Un paquebot ne peut virer aussi court qu'une brouette ! De tous temps, on a tiré du bois de la forêt et elle n'a pas disparu ; bien au contraire, elle s'accroît ! En France, on est même très fier d'une longue tradition de gestion durable garantissant la pérennité des forêts et gravée dans le marbre du Code Forestier !

Faut-il, au contraire, écouter les sirènes des naturalistes qui émergent çà et là comme les prophètes d'une nouvelle religion, celle de la Nature avec un grand N, plus scientifiquement nommée biodiversité. Quelle peut bien être la légitimité de ces vieux savants en knickers et chemise à carreaux ou encore de ces chevelus fraîchement sortis des universités... qui pénètrent sur les propriétés forestières comme en terrain conquis - n'ayant jamais appris durant leurs longues études, que la forêt appartient à quelqu'un qui paie des impôts, qui a des droits et des devoirs bien légitimes !

Le tracé de l'autoroute doit être dévié pour éviter de déranger la quiétude du pique-prune... Il faut abandonner la gestion de 20 ha de forêt autour d'un nid de rapace, abandonner tous travaux au printemps pour ne pas déranger certains petits oiseaux nicheurs !

Oui les valeurs ont bien changé. L'économie devient suspecte ; n'est-elle pas le terrain de jeu des spéculateurs financiers qui s'enrichissent aux dépens des pauvres gens et qui dictent la politique des Etats ! Cette image se ternit, tandis que celle de la Nature se renouvelant

dans son innocente virginité a quelque chose de plus rassurant, de plus séduisant... Tant pis si les bergers des alpages doivent consentir à voir massacrer leurs brebis par les loups qui sont de retour ! Ils recevront des dédommagements payés par le contribuable !

Pourtant, écologie et économie ont la même racine étymologique : "l'étude de la maison" vs "la gestion de la maison"... Oikos, c'est bien la maison, le foyer, au sens du milieu familial accueillant, le lieu des synthèses et des décisions, le cadre de vie... Pour des esprits ouverts, il ne devrait pas être trop difficile de concilier ces deux "éco".

Écoutons l'expérience du forestier. S'il ne vend pas de bois, il ne pourra investir pour gérer et protéger sa forêt, la renouveler quand elle en aura besoin, etc. Et ça n'améliorera pas la balance commerciale du pays, rendue déficitaire par l'importation de bois étrangers !

Écoutons aussi ce que disent les naturalistes. Ce vieil arbre en train de mourir, ne le coupez pas avec le reste du taillis qui est autour ; c'est lui qui abrite les oiseaux et les chauves-souris, qui leur offre les microcavités dont ils ont besoin pour s'abriter ou faire leur nid ! Et puis, pour le bûcheron, c'est un arbre dangereux, les branches mortes peuvent lui tomber sur la tête. Une fois abattu, il faudra le refendre, ce qui obère la rentabilité de son exploitation...

Vouloir "faire propre" ce n'est plus un critère de bonne gestion ! Il est possible et souvent même plus rentable, d'abandonner cette idée pour concilier production et protection.

"Produire plus en protégeant mieux" ou "produire mieux en protégeant plus"... finalement quelle différence ?

Écouter, dialoguer, se respecter, s'instruire mutuellement, voici aussi bien pour les forestiers que pour les naturalistes, un beau challenge pour ce début de XXI^{ème} siècle.

Louis Amandier

Ingénieur Environnement CRPF ■

SOMMAIRE

Dossier : Forêts et assurance 2-3

La rencontre : Participer à un FOGEFOR 4

Actualités : FOGEFOR 5

Truffe 6

Environnement : naturalité ? 7

Une plateforme bois-énergie 8

Vie des organismes 9

Nouvelles juridiques 10

Lu pour vous 11

Rencontres 12



Assurer les forêts méditerranéennes

Malgré les bons résultats, ces dernières années, de la prévention et de la lutte contre les incendies, la plupart des propriétaires de notre région redoutent toujours qu'un feu ne détruise un jour leurs biens forestiers. Cette crainte est souvent tellement forte qu'elle dissuade une grande partie d'entre eux d'effectuer des investissements qu'ils craignent de voir partir en fumée. Ils doivent savoir que désormais, leurs forêts peuvent être assurées contre l'incendie et/ou la tempête selon des modalités très souples.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les risques liés aux incendies sont forts. Daniel Quilici, propriétaire forestier et président du CRPF PACA, s'est personnellement assuré en fonction de ces éléments. Forêt privée l'a rencontré pour l'interroger sur ses motivations et l'intérêt trouvé au dispositif Sylvassur.

UN RISQUE INASSURABLE JUSQU'À PRÉSENT

Forêt privée : vous êtes propriétaire forestier à côté d'Aix-en-Provence et vous avez été l'un des premiers propriétaires à prendre l'assurance Sylvassur. Pour quelles raisons ?

Daniel Quilici : Ma propriété est située dans un massif forestier très exposé aux risques d'incendies, en milieu périurbain. Comme ce risque était jusqu'à maintenant inassurable, je risquais chaque été, de perdre tout ou partie de ma forêt sans avoir les moyens d'effectuer les travaux nécessaires. J'ai donc sauté sur l'occasion.

UNE ASSURANCE MODULABLE

FP : Sylvassur permet à l'assuré une grande souplesse pour établir son contrat. Comment avez-vous raisonné ?

D.Q. : Je suis parti d'une valeur moyenne à l'hectare de 1.200 euros pour du taillis de chêne vert, en retenant finalement le chiffre de 800 euros/ha et en choisissant le taux de destruction de 75 %. Sur ces bases, j'aurai les moyens, en cas de feu, de procéder au recépage du taillis de chêne vert afin qu'il rejette dans les meilleures conditions. En effet, je financerais ces travaux avec l'indemnité versée par l'assurance et le produit de la vente des bois brûlés qui ont un débouché en bois énergie. J'ai bien apprécié d'avoir été aidé par le personnel de la Fédération des Forestiers Privés de France pour effectuer ces choix que je peux revoir d'une année sur l'autre.

S'ASSOCIER POUR MUTUALISER LES RISQUES

FP : Quel est le montant de votre prime et les suggestions que vous pouvez faire en tant que "cobaye" ?

D.Q. : J'ai décidé d'assurer la totalité de la propriété forestière soit 116 hectares et je vais payer autour de 200 euros par an, soit 2 pour mille du capital assuré. Pour faciliter l'adhésion d'autres propriétaires, je pense que nos organisations profes-



Peuplement après le passage d'un incendie.

sionnelles doivent localement aider les propriétaires en publiant des mercuriales de prix selon les types de peuplement. Mais je voudrais surtout insister sur le fait que cette assurance est basée sur la mutualisation des risques et que plus il y aura d'assurés plus cette offre sera pérenne et pourra évoluer encore plus favorablement.

Interview réalisée par
Louis-Michel Duhon - CRPF ■



La tempête, un risque à prendre en compte

FAIRE RECONNAÎTRE LE SERVICE

Lorsque la forêt apporte des services à la société (paysage, ressource en eau, pénétration du public, chasseurs, ...), leurs propriétaires sont en droit de demander aux bénéficiaires une participation au coût de l'assurance dans la mesure où ils arrivent à prouver le service et à convaincre que leur gestion va dans le sens du maintien ou de l'amélioration de ce service. Nous leur conseillons d'adopter une démarche groupée entre propriétaires voisins.



anéennes grâce à Sylvassur

Cette opportunité résulte du travail effectué depuis près de 10 ans par la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers. Eric Toppan, son directeur adjoint, apporte les précisions suivantes : "Après la rédaction d'un cahier des charges correspondant aux enjeux des propriétaires forestiers privés, nous avons lancé un appel d'offres et retenu le courtier d'assurance Verspieren. A la suite d'un important travail de consultation internationale, ce dernier a trouvé un accord avec la Lloyd's, premier fournisseur mondial d'assurance et assureur de forêts dans un grand nombre de pays du monde, pour une offre d'assurance appelée Sylvassur".

DU SUR-MESURE

Le contrat est un contrat incendie ou incendie+tempête, au choix du propriétaire, prenant en charge les dégâts causés par le feu, le vent, les ouragans et les tornades, même si ces événements météorologiques ne sont pas classés en catastrophe naturelle. Il est adapté à nos régions grâce à une segmentation du territoire français en cinq secteurs avec des tarifs différents pour chacun en fonction de son exposition au risque. Compte-tenu des coûts supportés pour la mise en place et la gestion des contrats, l'offre d'assurance est conditionnée à l'adhésion à un syndicat adhérent de la Fédération.

" Nous voulions du sur-mesure, de manière à ce que les propriétaires puissent adapter leurs cotisations aux risques prévisibles et à leurs moyens. Ils peuvent à la fois jouer sur la superficie assurée et le "taux d'indemnisation totale" avec trois options

de destruction : 50 %, 65 % ou 75 % de la valeur. Par contre, la prime annuelle doit être supérieure à 100 euros", précise Eric Toppan.

EN FONCTION DES ENJEUX

Le fait de pouvoir choisir les parcelles assurées est déterminant pour l'économie du contrat. Le propriétaire doit se demander s'il est utile d'assurer la totalité de la forêt. En effet, les peuplements ne présentent pas tous le même risque vis-à-vis d'un incendie ou d'une tempête, selon leur sylviculture, leur âge, leur situation géographique et topographique (fonds de vallée ou crête par exemple), la nature de leurs essences. De plus, certains ont fait l'objet d'investissement et ont une certaine valeur du fait de la production du bois ou des services offerts (paysage, loisirs du propriétaire, ressource en eau, ...).

La valeur garantie est également au choix du propriétaire entre 500 euros et 25.000 euros par hectare, soit sous la forme d'un forfait à l'hectare, soit d'une valeur évolutive en fonction du temps, indexée dans le temps sur la base de l'indice du prix des bois ronds.

EN CAS DE SINISTRE

Lors d'un sinistre, la garantie ne s'applique qu'à partir d'une surface sinistrée supérieure à 20 % de la surface de la parcelle. L'indemnisation est calculée en fonction de la surface sinistrée, de la valeur assurée et du "taux d'indemnisation totale". Le Code des assurances fait obligation de tenir compte du sauvetage, c'est-à-dire de la valeur résiduelle après sinistre des biens assurés qui doit être déduite de l'indemnité versée par l'assu-

reur et qui est fixée forfaitairement à 20 % de la valeur des peuplements sinistrés. Le contrat prévoit que l'indemnisation est versée, au plus tard, dans les trois mois de l'évaluation du sinistre.

COMMENT S'ASSURER ?

Le bulletin d'adhésion à l'assurance comprend notamment les références des parcelles à assurer, leur description, le choix des valeurs et des seuils d'indemnisation. La Fédération a mis en place un partenariat avec des professionnels pour déterminer au plus juste la valeur des parcelles et ainsi bien ajuster son contrat à la spécificité de sa forêt.

" Le système proposé permet, sans se ruiner puisque le coût de l'assurance TTC est compris entre 3 et 4 pour 1000 du capital assuré, d'avoir une couverture rassurante qui permet "d'amortir le choc" si un incendie ou une tempête survient. " conclut Eric Toppan.

SE RENSEIGNER

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en contactant Forestiers Privés de France Services au numéro spécialement dédié 01.47.20.66.55 ou sur le courriel :

sylvassur@foretpriveefrancaise.com.

Louis-Michel Duhon - CRPF ■

Région	Option d'Assurance	Essence	Valorisation en €/ha	Cout moy / ha
REGION 1 Provence Alpes Côte d'Azur - Languedoc- Roussillon	Tempête + Incendie	Chêne	6 000,00	18,00
	Incendie	Pin d'Alep	2 500,00	4,52
	Tempête + Incendie	Pin Laricio	6 000,00	19,86
	Tempête + Incendie	Mélèze, Cèdre	4 083,00	13,51

Ce tableau donne une idée des coûts moyens par hectare pour notre région.

Participer à un FOGEFOR

Le Fogefor est une expérience enrichissante, un participant à la dernière session du Var en témoigne.

Alain Mayan est expert - comptable. Ce métier intellectuel ne l'a pas empêché de garder une relation avec la terre, et au cours de ses diverses activités, il a même exploité plusieurs hectares de vignes, avant de revenir dans le Sud, où il est maintenant à la retraite.

Aujourd'hui, il témoigne, après avoir suivi le cycle Fogefor " valoriser ma forêt en propriétaire responsable ", première session dans le Var après plusieurs années d'interruption.

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CETTE FORMATION FOGEFOR ?

Bien que ne s'intéressant pas vraiment à la forêt, mon père était adhérent du syndicat des sylviculteurs du Var et on recevait donc les informations à la maison. Quand nous avons reçu le courrier commun du syndicat et du CRPF annonçant cette formation, le thème de la première journée, "comment trouver sa parcelle ?" a tout de suite retenu mon attention. Cependant, j'étais un peu inquiet; que vais-je y trouver ? Quelques mauvaises expériences de formation dans d'autres domaines m'ont fait hésiter, et puis l'envie de savoir m'a décidé, je me suis inscrit !

QUE REPRÉSENTE POUR VOUS VOTRE FORÊT ?

Un patrimoine va m'être transmis (mon père est toujours vivant), que vais-je en faire ? Je ne connais pas bien cette forêt,

je vais la vendre ? Mais il y a un côté sentimental, ces bois viennent de la famille, ils sont un peu un fil conducteur accolé à la généalogie, ils permettent de conserver une attache avec le berceau familial. J'aime la nature, c'est mon accroche de départ. Je ne cherche pas à en tirer un revenu, mais à la mettre en valeur.

QU'ATTENDEZ-VOUS DE CETTE FORMATION ?

Ma première démarche a été de faire appel à un géomètre pour déjà connaître les contours de la forêt, mais mes parcelles étant dispersées, l'opération s'avérait très onéreuse. Je veux transmettre à mes enfants quelque chose de clair, de bien délimité, c'est le premier pas pour pouvoir s'intéresser à ce que l'on possède. Je n'ai pas d'outil, pas de concept pour m'intéresser à ce bien, je suis béotien sur la nature ! J'ai besoin de connaître le contexte, la réglementation qui s'applique au bien dont je vais hériter. Comment identifier les essences ? Que puis-je en faire ? Bref, besoin de connaissances.

CES JOURNÉES ONT-ELLES RÉPONDU À VOS ATTENTES ?

Oui, pleinement, et même au-delà ! La répartition salle-terrain permet de mettre en application en petits groupes les connaissances exposées le matin. Quatre jours, c'est court pour survoler la diversité des thèmes abordés, mais les supports papier distribués permettent de revenir sur les différentes notions et les approfondir. Les explications étaient bien ciblées



M. Mayan, un propriétaire heureux d'avoir découvert les FOGEFOR

sur les essences locales, on s'approprie mieux ainsi les connaissances.

Je dois dire que j'ai été surpris par la qualité des intervenants : gens de terrain, passionnés, compétents, ouverts aux attentes des stagiaires. Que demander de plus ? L'ambiance dans le groupe était excellente, et la rencontre avec d'autres propriétaires des terrains visités est enrichissante.

Je peux maintenant choisir les interventions que je vais faire, en connaissance de cause : éclaircir, replanter, etc.

QUEL MESSAGE VOUDRIEZ-VOUS ADRESSER AUX FUTURS STAGIAIRES ET AUX FORMATEURS ?

Continuez dans le même sens ! Il serait intéressant d'approfondir certaines thématiques, la filière-bois, les plantations, les essences mellifères, etc.

Maintenir les pauses au restaurant qui, outre le fait d'apprécier un bon repas, permettent un échange convivial avec les autres stagiaires. La bibliographie est importante, avec une liste de sites internet intéressants. Une suggestion : distribuer les PowerPoint sur support papier pendant les exposés, pour pouvoir ajouter quelques annotations. Je vous dis à bientôt pour les futurs stages de perfectionnement prévus, et venez nombreux, on s'enrichit tous ensemble.

Interview réalisée par
Bernard Cabannes - CRPF



Avec Jean-Marc Corti, technicien du Var (à gauche) et le groupe du FOGEFOR du Var (ci-dessous)



FOGEFOR, programme 2014

Des formations aux sujets variés, sans niveau pré-requis et dans plusieurs départements ou tous les propriétaires forestiers de notre région peuvent s'inscrire.

A l'heure du trop d'information virtuelle, internet, wikipédia, twitter... Revenons aux rencontres entre personnes pour être sûrs de se former avec de vrais professionnels et de partager avec de vrais propriétaires forestiers.

LES THÈMES DES STAGES

Des connaissances de bases des techniques forestières à des sujets plus pointus, GPS et sylviculture truffière, le personnel technique du CRPF essaye de répondre aux attentes des propriétaires avec l'aide d'intervenants qualifiés. Et quel que soit le stage, il n'y a pas de niveau pré-requis.

DUREE DES STAGES

De 2 à 4 jours selon les thèmes; le stagiaire s'engage à participer à toutes les journées de son stage car ces journées sont complémentaires et forment un tout.

LE COÛT DES STAGES

De 20 à 50 euros la journée. Pourquoi si peu cher ? La formation des propriétaires forestiers est une mission confiée au CRPF par l'Etat et le prix ne doit pas être un

frein. Mais attention, petits prix ne veut pas dire formation de petite qualité, lisez l'article de la page précédente : un ancien stagiaire vous raconte son stage. Les déplacements et les repas restent à la charge des stagiaires. Le CRPF étant un organisme de formation agréé, le coût des stages peut être reporté dans votre comptabilité professionnelle.

LES LIEUX DES STAGES

Même si les stages sont centrés sur un département, ils sont ouverts à tous les propriétaires forestiers. Vous habitez le département où a lieu le stage mais votre forêt est ailleurs, n'hésitez pas à vous inscrire. Les stages vous intéressent mais c'est loin, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel à paca@crpf.fr ou à nous écrire à CRPF PACA, 7 impasse Ricard Digne, 13004 Marseille. Dès que nous avons quelques demandes, il n'est pas difficile d'organiser un stage mais il est important que nous sachions que vous souhaitez vous former. Cela ne vous engage nullement, rassurez-vous. Vous recevrez simplement nos programmes de formation. Une dernière chose mais la plus importante : se former à la forêt se fait en forêt et tous nos stages se déroulent pour une grande partie dans des forêts privées ;

prévoir la tenue et les chaussures adéquates.

LES RENCONTRES

Ces stages sont l'occasion de rencontrer des professionnels de la forêt mais aussi des propriétaires avec lesquels vous pourrez partager vos problèmes de propriétaires forestiers mais aussi leurs solutions.

QUI CONTACTER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

A la dernière page de ce journal, vous avez la colonne "Contacts de la forêt privée" avec les adresses courriels et les téléphones des techniciens de votre département, appelez-les, envoyez un courriel, ils vous renseigneront.

Bernard Petit - CRPF ■



Rechercher des limites avec un GPS

Type de stage	Thème	Dpt	Dates pour 2014
Initiation	Comment mieux connaître et valoriser ma forêt	Bouches-du-Rhône	7 et 14 avril, 19 et 26 mai
Professionalisation	GPS et limites de parcelles	Var, massif des Maures	10 février, 1 jour en mars, 11 avril
Professionalisation	GPS et limites de parcelles	Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes	27 mars, 15 mai, 19 juin
Professionalisation	Tronçonneuse et sylviculture truffière	Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes	13 mars, 4 avril
Perfectionnement	La filière forêt-bois et la multifonctionnalité	Var	19 septembre, 3 octobre, 24 octobre, 14 novembre
Initiation	Connaître et valoriser ma forêt dans le massif des Maures	Var, massif des Maures	16 et 23 mai, 13 et 27 juin

AGRESTE, les chiffres des récoltes de bois et sciages en 2012 dans la région

Avec 718.000 m³, le volume de bois exploité en PACA se maintient en 2012 à un niveau comparable à celui de l'année précédente. Relativement élevée, cette récolte dépasse de 14 % la moyenne annuelle de la décennie 2000-2010.

Le volume des bois destinés au sciage baisse de 17 %, par rapport à une année 2011 exceptionnelle, et dépasse de 6 % le volume moyen de grumes exploité durant la décennie passée. La baisse affecte surtout le sapin et l'épicéa (-12 %) et le pin noir (-50 %). Le mélèze et le pin sylvestre restent stables. Il s'agit principalement de conifères exploités dans les trois départements alpins dont 40 % de sapin et épicéa qualité charpente. Le mélèze et le pin sylvestre représentent chacun 23 % de la récolte. Plus de 67 % des bois d'oeuvre sont certifiés PEFC.

Les bois d'industrie représentent la moitié de la récolte régionale de bois. Il s'agit pour l'essentiel de pins destinés à l'industrie papetière dont 31 % sont des pins d'Alep varois. Parmi les bois d'industrie, les bois certifiés PEFC représentent 27 % de la récolte.

Le volume de bois bûche, essentiellement du chêne destiné au chauffage, diminue de 12 % en lien avec les conditions hivernales plus douces de l'hiver 2012 ainsi qu'avec la concurrence du bois bûche provenant d'autres régions.

Le volume des plaquettes forestières double en un an pour satisfaire une demande croissante des chaufferies de la région, mais aussi de chaufferies et d'unités de cogénération italiennes. Début 2013, on compte 213 chaufferies automatiques à bois en activité dans la région, soit une consommation annuelle de 49 000 tonnes de bois. Une quarantaine de chaufferies sont en cours d'installation (consommation prévisionnelle supplémentaire de l'ordre de 40.000 tonnes). Actuellement, plus de 80 % du volume de bois énergie sont prélevés dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse.

Sylviculture truffière

La sylviculture truffière : un objectif de gestion à part entière

La multifonctionnalité de la gestion forestière conduit à la poursuite d'objectifs multiples sur une même propriété.

SYLVICULTURE TRUFFIÈRE ?

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est un document qui précise, en forêt privée, les conditions d'une gestion présentant des garanties de durabilité ; il identifie la sylviculture truffière comme un objectif pouvant être recherché, dès lors, évidemment, que les conditions semblent se prêter à une telle orientation.

Selon ses termes, il s'agit d' " une sylviculture extensive fondée sur la gestion et le maintien durable de l'ouverture des milieux propices à la production truffière, notamment par la suppression d'arbres (éclaircies) et le renouvellement du peuplement producteur, par recépage, régénération naturelle ou assistée par plantations d'arbres mycorhizés ".

UN COMPLÉMENT À L'APPROCHE AGRICOLE

La sylviculture truffière propose une panoplie d'actes qui complète l'approche agricole généralement dévolue à la production de truffes via la création de vergers.

Elle privilégie le traitement irrégulier (ou "jardiné") des espaces à traiter (différents âges, strates de végétation, espèces végétales), base d'une diversité susceptible de favoriser des interactions, encore mal connues, de la truffe avec son contexte écosystémique.



Diagnostic positif, il y a de la truffe !



Une truffière naturelle dans une jeune chênaie clairsemée

VOTRE PROPRIÉTÉ PEUT-ELLE SE PRÊTER POUR PARTIE À UN TEL OBJECTIF ?

Grâce à l'appui financier du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CRPF peut vous aider pour un tel diagnostic en proposant des visites - conseils dispensées par des techniciens sensibilisés à la trufficulture et disposant des indispensables auxiliaires que sont les chiens spécialisés dans la recherche de truffes.

INTÉRESSÉ ?

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

par courriel à pierre.faury@crpf.fr ou au 06 75 69 61 74.

Pierre Faury - CRPF

Le SRGS est un document consultable sur le site www.ofme.org/crpf rubrique "SRGS et CBPS" ou dans votre moteur de recherche tapez ofme crpf

Une action financée par le :



Naturalité, késako ?

On entend de plus en plus "naturalité" à la place de biodiversité...

Alors que le terme de "biodiversité" est utilisé depuis les années 90, est récemment apparu celui de "naturalité" pour conceptualiser un état lié à la "Nature". Voyons un peu ce qu'il recouvre...

UN CONCEPT ENGLOBANT

Les scientifiques et les gestionnaires ont fait ressortir le besoin d'un autre concept, en plus de celui de « biodiversité », car ce dernier est souvent utilisé pour mettre l'accent sur les espèces phares ou certaines parties d'un écosystème au détriment du reste. Le concept de "naturalité" se veut plus large que celui de "biodiversité" et l'englobe.

Il représente « l'état naturel ou spontané » (état hypothétique où le milieu n'aurait jamais eu d'intervention humaine) face à un état « cultivé ». Actuellement, les zones forestières naturelles qui en seraient l'illustration restent très compliquées à décrire, car très rares sur le continent européen, voire dans le monde.

LES CRITÈRES DE NATURALITÉ

Ils sont au nombre de quatre :

- la biodiversité : caractérisée par le taux d'indigénat des arbres présents ainsi que les espèces présentes ou potentielles ;
- la maturité sylvigénétique : présence des différents stades (régénération naturelle, individus en croissance / adultes / matures / vieillissants / sénescents et enfin le stade d'écroulement) ;
- la continuité spatiale (présence ou non de coupures entre les milieux forestiers) et temporelle (vocation forestière de l'espace depuis plus de 150 ans, présence sur les cartes anciennes type Cassini ou Etat Major) ;
- la fonctionnalité de l'écosystème ;
- l'empreinte humaine.

ZONES À HAUTE NATURALITÉ

Les zones à très haute naturalité sont vraiment très spécifiques et quasiment absentes de la zone méditerranéenne, très anthropisée. Ceci étant, il existe néanmoins des zones intéressantes dans la région. Il faut noter qu'il y a deux enjeux

majeurs dans ces forêts : le bois mort, souvent absent des forêts gérées, ainsi que les arbres à cavités. En effet, on considère que le bois mort héberge 25 % de la biodiversité forestière et les arbres porteurs de micro-habitats (cavités, fissures, branches mortes, lierre...) sont de véritables "immeubles" pour de nombreuses espèces (chauves-souris, petits mammifères comme l'écureuil roux, les diverses espèces de Pics, pour les oiseaux ou encore le rare Pique-prune).

EN TERME DE GESTION

Si l'objectif n'est généralement pas de "faire de la naturalité", il est possible d'intégrer facilement dans la gestion une meilleure prise en compte de ces enjeux. Des outils comme l'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) permettent d'approcher de manière simple les capacités d'accueil d'une forêt et de voir comment la gestion peut les augmenter. Des formations ou des diagnostics peuvent vous être proposés si vous êtes intéressé.

**Camille Loudun-Hamon - CRPF
& Julien Cardoso - stagiaire CRPF** ■



Les bois morts en forêt sont très importants car ils abritent de nombreuses espèces.

Un guide de mycosylviculture en Rhône-Alpes

Le CRPF Rhône-Alpes participe au projet européen Amycoforest avec des italiens (Région Piémont, Région Ligurie, Province d'Imperia et Université de Gênes).

Ce projet a pour objectifs :

- Approfondir les connaissances liées à l'écologie des champignons forestiers et à l'impact de la sylviculture sur cette ressource.
- Promouvoir auprès des propriétaires forestiers des techniques permettant de concilier production de champignons, production de bois, et protection de la biodiversité.
- Revaloriser des parcelles forestières pour lesquelles le revenu issu de la vente de bois est insuffisant.

- Sensibiliser les acteurs forestiers à l'importance des champignons pour l'écosystème.

Dans le cadre de ce travail, un guide de mycosylviculture a été réalisé et est téléchargeable sur : fr.amycoforest.eu/sites/default/files/public_content/Guide_Mycosylviculture_Rhone-Alpes.pdf

ASL des Brousses

L'association des Brousses est née ! Les propriétaires forestiers du site Natura 2000 de Vachères s'associent pour mieux gérer leurs forêts. Cette toute jeune association représente déjà plus de 1.000 ha. Elle permettra de réaliser tout type d'intervention forestière (amélioration de la desert, protection contre l'incendie, aménagements sylvopastoraux, génie écologique, formations techniques pour les membres, etc.). En se réunissant, les propriétaires peuvent monter des projets à des échelles cohérentes et bénéficier d'aides publiques pour les réaliser. De la gestion forestière dans les règles de l'art, qui convienne à la fois à l'amélioration sylvicole, à la biodiversité et au paysage, tout en prenant soin des équilibres économiques, c'est aujourd'hui possible ! L'association est ouverte à tous les propriétaires forestiers, quelle que soit leur superficie boisée, vous pouvez contacter Alexandre GUYOT au 06 28 58 05 61 – alexandre.guyot@crpf.fr ou Camille LOUDUN au 06 74 89 18 76 - camille.loudun@crpf.fr

Une plateforme bois-énergie

Le 20 octobre, à l'occasion de la fête "Les quatre saisons de la forêt", fut inauguré le Pôle bois énergie porté par la Communauté de communes "Pays de Banon".

L'inauguration du Pôle bois énergie a réuni en nombre, élus, acteurs de la forêt et du bois ainsi que le grand public. C'est une étape cruciale du travail de structuration de la filière locale et de la valorisation des produits forestiers menée sur le territoire de la Montagne de Lure.

VOLONTÉ TERRITORIALE

La charte forestière de territoire "Montagne de Lure" indiquait dès 2008 une volonté territoriale de "Mettre en œuvre une stratégie de filières en circuits courts appuyée sur des partenariats entre territoires" et notamment de travailler sur la filière bois-énergie. Parallèlement, les collectivités étaient accompagnées par le Pays de Haute-Provence et le Parc du Luberon dans l'équipement de chaudières à plaquettes forestières.

UN PÔLE D'EXCELLENCE RURALE

Un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) a permis de représenter la ressource "bois-énergisable" mobilisable de manière



La fête "Les quatre saisons de la forêt" a eu lieu le 20 octobre à Banon. Ce fut l'occasion de faire connaître au grand public les différentes valorisations du bois localement et de le sensibiliser à la gestion forestière durable.



re durable sur le territoire ainsi que les contraintes physiques pour sa mobilisation. Suite au constat de l'existence d'une ressource, les territoires ont souhaité la mise en place d'une structure pour la valoriser localement et faire le lien avec leurs chaudières. C'est le territoire de la communauté de communes Pays de Banon qui a été retenu pour porter l'investissement de la plateforme, labellisée Pôle d'Excellence Rurale. D'un montant de 800.000 euros HT auxquels s'ajoutent 150.000 euros HT de couverture photovoltaïque, cet investissement est un engagement majeur pour une intercommunalité rurale.

FILIÈRE INTÉGRÉE

Si la Collectivité investit dans l'équipement, elle a estimé qu'il n'était pas dans ses missions d'intervenir sur le marché de l'énergie. La gestion de la plateforme a été confiée à une structure privée, la coopérative Provence Bio Combustible (PBC), dans le cadre d'une occupation du domaine public. PBC est une coopérative créée en 2009 dans le but de fédérer les différents maillons d'une chaîne fonctionnelle nécessaire à la structuration d'une filière bois-énergie en circuit court (exploitation, transport, approvisionnement, scierie...). Elle approvisionne en priorité les chaufferies locales de petites et moyennes puissances.

IMPLIQUER LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Les espaces forestiers privés représentent près de 80 % des milieux naturels du territoire. Ils sont caractérisés par un fort morcellement, frein traditionnel à la cohérence de l'action forestière. Si la Charte forestière



Inauguration du Pôle bois énergie par les élus du territoire (Photo Parc du Luberon)

re propose le cadre stratégique, les décisions ne peuvent être prises que par les propriétaires. Afin de croiser les réponses aux attentes individuelles et les orientations stratégiques territoriales, des associations syndicales libres de gestion forestière sont mises en place. Prenons l'exemple de celle du Tréboux...

UN PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ

L'ASL Le Tréboux a été créée afin de doter un massif forestier d'une gouvernance participative pour la mise en œuvre d'un plan d'action multifonctionnel. Elle fédère 41 propriétaires forestiers privés représentant un périmètre de 1.007 ha. Elle dispose d'une garantie de gestion forestière durable via un plan simple de gestion concertée (2008-2017).

Chaque année, l'ASL arrête son programme de coupes et travaux à partir des orientations de ce dernier. Les surfaces annuelles moyennes d'interventions sylvicoles représentent 50 ha, soit 4.000 tonnes de biomasse ligneuse. La commercialisation se fait entièrement dans les filières énergétiques locales via le Pôle bois énergie.

Ce partenariat assure un travail de qualité, une meilleure valorisation des produits ; et elle permet aux propriétaires de se poser comme acteurs majeurs du territoire dans les logiques de circuit court.

Camille Loudun Hamon
& Gilles Martinez - CRPF

Restez informés !

Quelques informations sur les actions des organismes...

FORÊT MODÈLE, JOURNÉES TECHNIQUES DU LIÈGE

Forêt Modèle de Provence a organisé, les 21 et 22 novembre, les journées techniques du liège à Plan de la Tour (83). Elles ont réuni différents spécialistes français, mais aussi plus largement méditerranéens (Italie, Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie, Algérie) pour faire le point sur les thématiques de régénération du chêne liège, le développement des filières et les perspectives de ges-

tion des suberaies et utilisation du matériau liège.



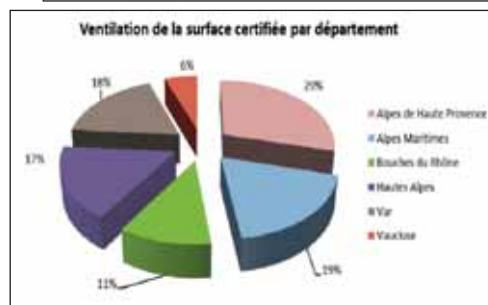
PEFC, BILAN



Au 31 octobre 2013, 322.814 hectares de forêts sont certifiés PEFC dans la région, soit 22 % de la surface.

En ce qui concerne la propriété privée, 43.443 hectares sont labellisés (dont près de la moitié via un portage de la Coopérative Provence Forêt), soit 4 % de la surface régionale des forêts privées.

Ce sont les Alpes-de-Haute-Provence (en rose sur la graphie) qui ont le plus de surfaces certifiées en PACA.



50 ANS DU CNPF !

Créés à l'origine par la Loi forestière de 1963, les CRPF étaient des établissements publics nationaux à compétence régionale. Ils ont été regroupés au sein du CNPF à la publication de l'ordonnance n° 2009-1369 du 6 novembre 2009 (JO du 10 novembre) précisée par le décret d'application n°2010-326 (JO du 22 mars 2010).

Quelques années après ce regroupement, le Centre National de la Propriété Forestière fête donc les 50 ans d'existence de ces structures dédiées à la forêt privée !

Pour l'occasion, le CNPF s'offre sa propre identité visuelle avec un nouveau logo national, les logos régionaux le complétant localement.



Le nouveau logo du CNPF décliné pour notre région

Les 50 ans des CRPF avec le Ministre de l'Agriculture, de la Forêt, M. LE FOLL



POUR S'INFORMER

Des départs au CRPF PACA

Thérèse Pilato et Louis Amandier, respectivement secrétaire et ingénieur environnement du CRPF, partent à la retraite dans les mois qui viennent.

Pauline Marty, arrivant du CRPF Languedoc-Roussillon, sera la nouvelle ingénieure environnement en 2014. Camille Hardillier sera la nouvelle secrétaire en 2014.

Le CRPF participe à un projet européen de capitalisation

Durant le mois de Novembre, le CRPF a participé au séminaire de lancement du projet de capitalisation MEDLAND 2020. Ce projet de capitalisation vise à mutualiser les résultats de 13 projets Med portant sur les thèmes suivants :

- la gestion intégrée des espaces naturels protégés comme un outil de développement rural permettant d'améliorer les conditions économiques et sociales de la population,
- la gestion des risques naturels, notamment l'amélioration de l'efficacité de la prévention des feux de forêts, la protection des citoyens et des infrastructures et la sensibilisation du public,
- la valorisation économique et sociale des territoires, afin de renforcer le développement local à travers le tourisme durable et la commercialisation des produits locaux,
- la gestion intelligente des ressources naturelles, à travers l'innovation et l'émergence des marchés de promotion (depuis l'usage dans l'ingénierie comme biomasse jusqu'aux nouveaux défis tels que le paiement pour services environnementaux).

Ces 13 projets sont représentés par 14 partenaires issus de 8 pays différents (Portugal, Espagne, France, Italie, Croatie, Slovénie, Grèce, Albanie). Dans ce cadre, le CRPF présente le projet européen Proforbiomed.



Aides aux échanges amiables de parcelles boisées par le Conseil Général des Hautes-Alpes

Le Conseil Général des Hautes-Alpes aide depuis déjà plusieurs années les propriétaires forestiers pour leurs travaux sylvicoles notamment en faveur du mélèze à travers le programme " spécial mélèze ". Au vu de la difficulté à mobiliser la ressource en bois de la forêt privée du fait d'un morcellement du parcellaire, et par sa volonté de participer à la restructuration foncière, le Conseil Général a décidé de s'engager une nouvelle fois en étendant aux parcelles forestières son dispositif d'aide aux échanges amiables existant pour les parcelles agricoles.

Cette aide consiste à prendre en charge 80 % des frais notariés, de géomètre et de la SAFER, à l'exclusion des frais de bornage, lors d'échanges amiables. Un plafond de subvention est fixé à 2.000 euros par échange et par personne. Les bénéficiaires sont les propriétaires privés détenant des parcelles à vocation forestière. L'aide est conditionnée à l'engagement d'adhésion à un document de gestion durable : un code de bonnes pratiques sylvicoles, un règlement type de gestion ou un plan simple de gestion pour une durée minimale de 10 ans, et à l'engagement, durant 15 ans, à conserver la vocation forestière des parcelles et à ne pas les démembrer.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

- Catherine Michel, technicienne CRPF de l'antenne de GAP
04 92 45 00 78

catherine.michel@crpf.fr

- Pascal Auffray, technicien forestier du Conseil Général des Hautes-Alpes, 04 86 15 35 42
pascal.auffray@cg05.fr

- Jean-Michel Rayne, technicien Chambre d'Agriculture, 06 71 07 71 37
jean-michel.rayne@hautes-alpes.chambagri.fr



Extrait du cadastre dans les Hautes Alpes (05)

Traitements en forêt

Le dispositif Certiphyto se met en place pour les traitements chimiques en forêt.

Afin de réduire le recours aux traitements chimiques en forêt et en milieu agricole, les utilisateurs et les prescripteurs professionnels d'herbicides, d'insecticides et de fongicides sont soumis au dispositif appelé Certiphyto qui se met en place progressivement.

ASPECTS ADMINISTRATIFS

Déjà, depuis le 1er janvier 2011, les utilisateurs souhaitant se procurer des produits doivent justifier auprès des distributeurs, de la qualité professionnelle de leur activité. Pour les propriétaires forestiers, il faut donner la référence d'un document officiel de gestion durable.

A compter du 1er octobre 2014, tous les utilisateurs professionnels exerçant à titre salarié ou pour leur propre compte devront avoir obtenu un certificat. Les propriétaires forestiers qui effectuent eux-mêmes leurs traitements sont donc concernés. Il existe deux certificats : décideur et opérateur. Le certificat "décideur" permet d'acheter, d'utiliser les produits professionnels et d'organiser cette utilisation pour son propre compte. Le certificat "opérateur" permet d'utiliser les produits en suivant les consignes données.

ASPECTS ADMINISTRATIFS

En l'absence de certificat, les utilisateurs peuvent se procurer des produits portant la mention "autorisé dans les jardins" ou faire appel à un prestataire agréé. En effet, pour les activités d'utilisation en travaux et services, mais aussi de conseil à l'utilisation et de vente des produits, un agrément est obligatoire. Il implique la certification individuelle des conseillers forestiers ainsi que la certification de l'entreprise de travaux forestiers par un organisme certificateur.

ASPECTS ADMINISTRATIFS

Les voies d'accès au certificat sont une formation de deux jours, ou le succès à un test en 20 questions, ou une formation d'un jour suivi d'un test (avec formation

complémentaire d'un jour en cas d'échec). Pour ces publics, le certificat est valable 10 ans. Le renouvellement est possible par les mêmes voies. Le certificat peut aussi être délivré sur présentation de certains diplômes obtenus au cours des 5 années précédentes. Le programme des formations est propre au certificat visé. Il concerne la réglementation des produits, la prévention des risques pour la santé et pour l'environnement, les stratégies alternatives aux traitements.

ASPECTS ADMINISTRATIFS

Ces formations ou tests sont assurés par des organismes de formation habilités pour le certificat souhaité (liste consultable sur le site de la DRAAF). Un certain nombre de centres de formation agricole pour adultes ont contextualisé leurs formations au domaine forestier, car leurs enseignants ont reçu une formation spécifique. Les CRPF centralisent les demandes des propriétaires forestiers, constituent des groupes de stagiaires et commandent les formations adaptées. Les fonds de formation, VIVEA pour les non-salariés cotisant à la MSA et FAFSEA pour les salariés, prennent en charge le coût de ces formations.

ASPECTS ADMINISTRATIFS

Les trois correspondants-observateurs du réseau Département de Santé des Forêts du CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont déjà inscrits à ces formations et seront certifiés au 1er octobre 2014.

Louis-Michel Duhén - CRPF



Un certificat CERTIPHYTO pour sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques.

TECHNIQUE ET JURIDIQUE

17 fiches pour connaître et gérer le Pin d'Alep réparties en quatre chapitres : Comprendre l'histoire et l'écologie, Gérer les peuplements, S'adapter à l'incendie et Mobiliser et transformer le bois. Premier livre sur cette essence emblématique de notre région, il rassemble des contributions variées de spécialistes de cet arbre



colonisateur des terres abandonnées en climat méditerranéen. Le CRPF a participé à sa rédaction.

Edition Quae - 30 euros sur internet : www.quae.com

Voici le guide juridique de la propriété forestière ! Il rassemble les informations juridiques claires et indispensables pour apprendre à acquérir, vendre, gérer ou protéger votre propriété, même de faible surface. Il prend notamment en compte les actualisations liées à la présentation en août 2012 du nouveau Code forestier. A avoir dans sa bibliothèque...

S.-M. Ducret - Éd. du Puits Fleuri - 29 euros



LA PART BELLE AUX HOMMES ET FEMMES QUI "FONT" LA FORÊT

Soutenu par "France Bois Forêt" et "Forestiers privés de France", ce livre veut faire découvrir tous les hommes qui font la forêt française, les montrer tels qu'ils sont, créateurs, gestionnaires prudents ou inventifs, producteurs exigeants et sylviculteurs besogneux. A travers les portraits d'une vingtaine d'hommes et de femmes, on voyage dans l'humanité des grands massifs forestiers de France (en passant par le Luberon et la Corse).

P. Charoy - Éd. Confluences - 24 euros



BEAUX LIVRES POUR NOËL

Le bois a permis l'envol de l'aviation et pendant un siècle son épanouissement.

Matériau facile à travailler, léger, souple, résistant et largement disponible, il est naturellement devenu le premier matériau de structure puis de revêtement, avec le bois moulé ou le très fin contreplaqué.

En nous racontant l'apport du bois à la conquête de l'air, c'est à un voyage allant de la forêt à l'atelier d'aviation d'hier et d'aujourd'hui que nous convie l'auteur.

Bois d'aviation - Éd. IDF - 37 euros



Ce livre est une exploration de notre héritage forestier à la découverte des traces, parfois à moitié effacées, des activités humaines dans la forêt au cours des siècles. Ces traces sont d'abord physiques et minérales, mais aussi végétales : une occupation gallo-romaine peut ainsi avoir une incidence, 2 000 ans après, sur la biodiversité et la fertilité des terrains forestiers.

J.-M. Derex - Éd. Ulmer - 22 euros



Pour plus d'idées, retrouvez le catalogue 2014 de l'IDF sur le site de la forêt privée française ! Tapez idf forêt sur votre moteur de recherche

PROFITEZ EN POUR JOUER !

Ce coffret rassemble 25 créations sur-mesure de jeux pour petits et grands. Modélisme, jouets en bois, installations d'extérieur... Faites le plein d'idées et réalisez-les vous-même facilement grâce aux explications fournies.

Éd. Système D-Fleurus - 29,90 euros



Eco6thèmes sort un jeu de plateau sur la thématique « Forêt et bois ». Il permet de tester et d'acquérir, seul, à plusieurs ou en équipes, des connaissances contribuant à un développement durable de la forêt et des usages du bois. 29 euros



Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04
Courriel : paca@crpf.fr

Site internet : <http://www.ofme.org/crpf/crpf.php>

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 30, 2013

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public national)

Directeur de la Publication : P. THEVENET
Rédaction et composition : L.-M. DUHEN, C. LOUDUN-HAMON, B. PETIT

Imprimé sur du papier PEFC
Crédits Photos : CRPF

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007
N° ISSN 1762-9276

Permanences

Lundi matin : 05

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04 et 83

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81
marie-laure.gaduel@crpf.fr 06 73 48 22 72
etienne.bessiere@crpf.fr
camille.loudun@crpf.fr 06 74 89 18 76
gilles.martinez@crpf.fr 06 74 64 63 57

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78
catherine.michel@crpf.fr
olivier.tacussel@crpf.fr 06 75 69 61 73

•ALPES-MARITIMES

pierre.fauray@crpf.fr 06 75 69 61 74

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84
pierre.delenne@crpf.fr 06 19 15 18 12
olivier.martineau@crpf.fr 06 75 69 61 75

tél : 04 95 04 59 04

patrice.devallois@crpf.fr 06 75 69 61 71

•VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51
jean-marc.corti@crpf.fr 06 73 48 22 35

•VAR-EST ET MAURES

tél : 04 94 50 11 52
stephane.nalin@crpf.fr 06 75 69 61 63

•VAR

tél : 04 94 50 11 50
bernard.cabannes@crpf.fr 06 74 08 48 62
marie.gautier@crpf.fr 06 84 50 22 43

•VAUCLUSE

michel.rolland@crpf.fr 06 75 69 61 72

Avec la participation
financière de :

Conseil Régional
de Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Fond Européen
Agricole pour le
Développement Rural



Rencontres

Retour sur une journée de rencontre riche en échanges dans les Alpes de Haute Provence...

FORMATION "VALORISER EN CIRCUITS COURTS"

Le 26 octobre dernier, le CRPF a organisé une visite de terrain à destination des propriétaires forestiers. Préparée dans le cadre du projet européen Proforbiomed, cette journée a permis aux 19 participants de se retrouver en cette belle journée d'automne pour échanger sur ces différents thèmes :



Dans la hêtraie éclaircie...

- de voir les actions concrètes qu'ont entreprises des propriétaires forestiers regroupés en Association Syndicale Libre (ASL). L'ASL Le Tréboux a été créée afin de doter un massif forestier (communes de La Rochegiron et L'Hospitalet, AHP) d'une gouvernance participative pour la mise en œuvre d'un plan d'action multifonctionnel. Elle fédère 41 propriétaires forestiers privés représentant un périmètre de 1.007 hectares. Le regroupement des propriétaires forestiers privés a permis de remettre en gestion le massif, d'ouvrir des espaces sylvopastoraux et de rénover une partie du bâti ancien en pierres sèches sur des surfaces annuelles moyennes d'interventions sylvicoles de 50 hectares, soit 4.000 tonnes de biomasse ligneuse.

- de visiter une plateforme de transfor-

mation et stockage" bois énergie" sur la commune de Banon (voir l'article page 8). D'un montant de 800.000 euros HT auxquels s'ajoutent 150.000 euros HT de couverture photovoltaïque, cette plateforme est un engagement majeur pour une intercommunalité rurale. Sa gestion a été confiée à la coopérative Provence Combustible (PBC). PBC est une coopérative créée en 2009 dans le but de fédérer les différents maillons d'une chaîne fonctionnelle nécessaire à la structuration d'une filière bois énergie en circuit-court.

- de visiter la chaudière bois de la commune de Revest-du-Bion. Situé à 15 km de la plateforme, la commune s'est équipée de deux chaudières bois de 100 KW. Elles permettent de chauffer, entre autres, une scierie et une série de logements. Elle possède également la particularité de fonctionner

...et sur les crêtes de Lure.



avec de la plaquette forestière issue de la plateforme bois énergie, mais également avec les sciures produites par la scierie adjacente.

Nicolas Joly - CRPF ■

